



# NOTE DE SYNTHÈSE

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

# Conseil Municipal du 4 avril 2022

## Sommaire

PREALABLE .....	3
1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL .....	3
2. SYNTHÈSE DES RESULTATS DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR 2021 .....	4
3. EXECUTION 2021 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : .....	4
3.1 Dépenses de fonctionnement .....	4
3.2 Recettes de fonctionnement .....	6
4. EXECUTION 2021 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : .....	9
4.1 Dépenses d'investissement .....	9
4.2 Recettes d'investissement .....	11
5. INDICATEURS FINANCIERS .....	12
5.1. La capacité d'autofinancement .....	12
5.2 La délai de désendettement .....	13

## **PREALABLE**

Le compte administratif retrace l'exécution comptable du budget d'une collectivité territoriale pour une année donnée.

La présente note expose de manière synthétique l'exécution du compte administratif 2020 de la commune et est annexée à la délibération du conseil municipal.

Elle se conforme également à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, qui précise qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité, après le vote de la délibération correspondante par le conseil municipal, dans les délais prévus à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

### **1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL**

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- D'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,
- De l'autre, la section d'investissement, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, sorties scolaires, billets de spectacle...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est liée aux projets d'investissement de la ville.

- Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que des études et des travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.
- Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

## 2. SYNTHÈSE DES RESULTATS DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR 2021

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Exécution de l'exercice 2021	Dépenses	8 097 291,83	1 972 990,60
	Recettes	8 905 161,85	1 930 656,86
	<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>807 870,02</b>	<b>-42 333,74</b>
Résultats cumulés des exercices précédents		200 000,00	168 851,01
<b>Résultats de clôture de l'exercice 2021</b>		<b>1 007 870,02</b>	<b>126 517,27</b>
Restes à réaliser en dépenses		0,00	422 784,64
Restes à réaliser en recettes		0,00	156 401,44
<b>Solde des restes à réaliser (RAR) 2021</b>		<b>0,00</b>	<b>-266 383,20</b>
<b>Résultats de clôture avec intégration des RAR</b>		<b>1 007 870,02</b>	<b>-139 865,93</b>

Les résultats de clôture de l'exercice 2021 s'élèvent à 807 870.02€ en fonctionnement. En prenant en compte les excédents des années antérieures, le résultat de clôture s'élève à 1 007 870.02€.

En investissement, les résultats de clôture s'élèvent à -42 333.74€. En prenant en compte les résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser de l'année (dépenses engagées non payées), les résultats sont de -139 865.93€.

Les résultats de fonctionnement devront en priorité couvrir le besoin de financement en investissement.

## 3. EXECUTION 2021 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

### 3.1 Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **8 097 291.83€** en 2021. Les crédits votés ont été réalisés à hauteur de 96.2% au total.

Après neutralisation du chapitre 022 – Dépenses imprévues, qui ne fait jamais l'objet de paiement, le taux de réalisation s'élève à 96,5%.

#### Dépenses de fonctionnement par chapitre :

	Réalisé 2020	BP 2021	Prévu 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021	Taux de réalisation 2021 (En % du prévu)
011 - Charges à caractère général	2 107 371,15	2 354 161,00	2 245 391,00	2 112 350,84	94,1%
012 - Charges de personnel	4 181 294,02	4 477 730,00	4 477 730,00	4 387 722,25	98,0%
014 - Atténuations de produits	58 302,00	59 000,00	59 000,00	54 675,00	92,7%
022 - Dépenses imprévues	0,00	40 000,00	28 070,00	0,00	0,0%
65 - Autres charges de gestion courante	897 696,00	964 480,00	964 480,00	916 969,64	95,1%
66 - Charges financières	254 560,26	241 000,00	241 000,00	226 876,27	94,1%
67 - Charges exceptionnelles	10 335,35	10 500,00	10 500,00	7 438,45	70,8%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>7 509 558,78</b>	<b>8 146 871,00</b>	<b>8 026 171,00</b>	<b>7 706 032,45</b>	<b>96,0%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections*	397 546,75	395 000,00	395 000,00	391 259,38	99,1%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>7 907 105,53</b>	<b>8 541 871,00</b>	<b>8 421 171,00</b>	<b>8 097 291,83</b>	<b>96,2%</b>

\*Les opérations d'ordre correspondent principalement à l'amortissement comptable des investissements antérieurs par la collectivité.

- **Chapitre 011- Charges à caractère général** (fournitures, énergies, assurances, prestataires de services, frais de maintenance, achats repas cantine, etc.) :  
**2 112 350,84€** : taux de réalisation de 94,1% par rapport au prévu principalement en raison des impacts de la crise sanitaire sur la seconde partie de l'année entraînant l'annulation d'évènements mais aussi en raison d'efforts de gestion réalisés en cours d'année.

- **Chapitre 012 – Dépenses de personnel : 4 387 722.25€** : taux de réalisation de 98% par rapport au prévu.  
Maîtrise de la masse salariale : Organisations internes et redéploiements du temps de travail et des compétences.

**Focus - Retraitement des charges de personnel :**

En €	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
<b>Chapitre 012 - Charges de personnel</b>	<b>4 294 981</b>	<b>4 181 294</b>	<b>4 387 722</b>
Remboursement des assurances sur rémunération du personnel	76 093	69 210	109 650
Remboursement mises à disposition de personnel (CCAS, Syndicats)	115 595	93 959	98 354
<b>Total remboursements</b>	<b>191 688</b>	<b>163 169</b>	<b>208 004</b>
<b>Dépenses de personnel minorées des remboursements</b>	<b>4 103 293</b>	<b>4 018 125</b>	<b>4 179 719</b>

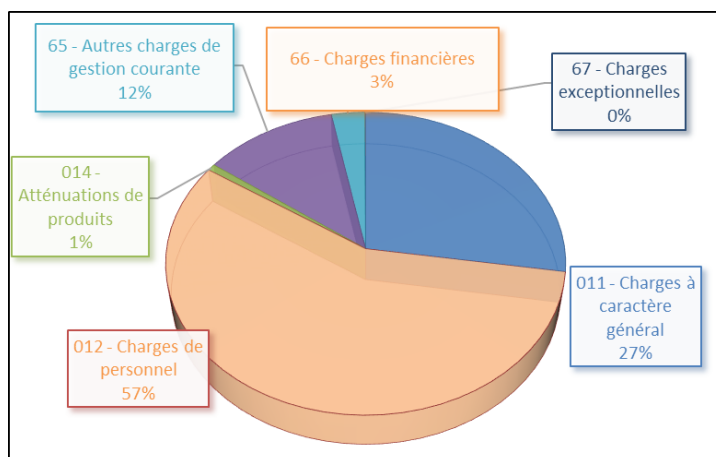
En cours d'année, en cas d'absence d'un agent, l'assurance de la commune et dans certains cas la CPAM, remboursent une partie de la rémunération de l'agent.

Par ailleurs, la commune met à disposition son personnel auprès d'autre établissement (CCAS notamment) et perçoit le remboursement des charges de personnel correspondantes.

Pour 2021, les dépenses de personnel nettes de ces remboursements s'élèvent à 4 179 719€.

- **Chapitre 014 – Atténuations de produits (FPIC) : 54 675€** : taux de réalisation de 92,7% par rapport au prévu : Contribution au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en baisse.
- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** (subventions et participations versées, indemnités des élus) :  
**916 969.64€** : taux de réalisation de 95,1% : participation au SICCE moins élevé que prévue et enveloppe dédiée à d'éventuelles demandes de subventions exceptionnelles non utilisée.
- **Chapitre 66 – Charges financières** (intérêts financiers des emprunts) : **226 876.27€** : taux de réalisation de 94.1% : Prévisions légèrement supérieures aux montants finalement dépensés.
- **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 7 438.45€** : taux de réalisation de 70.8%.  
On retrouve ici les régularisations de la facturation des années antérieures et les remboursements de spectacles annulés.

## Répartition des dépenses réelles de fonctionnement :



Les dépenses de personnel hors retraitement représentent environ 57% des dépenses réelles de fonctionnement. Après retraitement des remboursements sur rémunération du personnel (cf.supra), elles représentent 55.7%.

### 3.2 Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement ont atteint **8 905 161,85€** en 2021, soit un taux de réalisation des recettes de 102.5%.

	Réalisé 2020	BP 2021	Prévu 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021	Taux de réalisation 2021 (En % du prévu)
013 - Atténuations de charges	3 388,06	2 000,00	2 000,00	6 608,66	330,4%
70 - Produits des services	590 658,81	743 694,00	638 694,00	682 668,91	106,9%
73 - Impôts et taxes	6 094 442,60	6 462 831,00	6 462 831,00	6 522 619,34	100,9%
74 - Dotations et participations	1 303 997,81	1 291 283,00	1 275 593,00	1 319 473,69	103,4%
75 - Autres produits de gestion courante	205 807,80	210 500,00	210 500,00	215 856,93	102,5%
76 - Produits financiers	25 187,90	20 737,00	20 737,00	20 741,63	100,0%
77 - Produits exceptionnels	105 348,58	76 600,00	76 600,00	133 309,29	174,0%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>8 328 831,56</b>	<b>8 807 645,00</b>	<b>8 686 955,00</b>	<b>8 901 278,45</b>	<b>102,5%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections*	6 427,40	3 950,00	3 950,00	3 883,40	98,3%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>8 335 258,96</b>	<b>8 811 595,00</b>	<b>8 690 905,00</b>	<b>8 905 161,85</b>	<b>102,5%</b>

\*Les opérations d'ordre correspondent principalement à l'amortissement comptable des investissements antérieurs par la collectivité.

- **Chapitre 013 – Atténuations de charges** (Remboursements CPAM sur rémunération du personnel) : **6 608.66€**.
- **Chapitre 70 – Produit des services** (Repas cantines scolaires, remboursement repas CCAS/Foyer, recettes des spectacles, locations de salles, remboursement mise à disposition de personnel) : **682 668.91€** : recettes liées à l'activité des services plus élevées que prévu : programmation culturelle, centres de loisirs et cantines scolaires notamment.

➤ **Chapitre 73 – impôts et taxes : 6 522 619.34€**

- Fiscalité Directe : Il s'agit uniquement du produit des taxes foncières sur le bâti et le non bâti suite à la suppression de la taxe d'habitation : 3 744 504€

EN €		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
TH	Produit de taxe d'habitation	873 747	881 173	54 600
TFB	Produit de taxe sur les propriétés bâties	2 473 959	2 522 636	3 677 289
TFNB	Produit de taxe sur les propriétés non bâties	12 055	11 347	12 615
<b>TOTAL RECETTES DE LA FISCALITE DIRECTE</b>		<b>3 359 761</b>	<b>3 415 156</b>	<b>3 744 504</b>

La fiscalité directe locale a connu un profond bouleversement en 2021 suite à différentes réformes concomitantes :

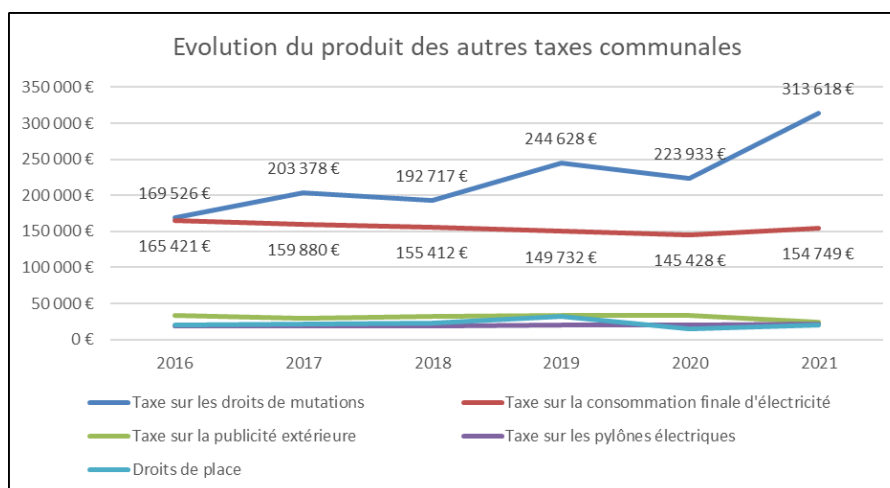
Réforme n°1 : Suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales :

- Dès 2021, les communes perçoivent uniquement le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 54 600€ en 2021.
- En compensation, les communes se voient transférer le taux de taxe sur le foncier bâti du Département. Le montant supplémentaire est corrigé afin que la perte de produit de taxe d'habitation soit compensée au plus juste.

Réforme n°2 : Réduction de 50% des bases d'imposition de taxe sur le foncier bâti des établissements industriels :

- Cela a entraîné une diminution des recettes fiscales d'environ 155K€ pour Vizille.
- Ce montant est entièrement compensé par l'Etat au sein d'un autre chapitre budgétaire (chapitre 74 – Dotations et Participations).

- Versements de la Métropole : Attribution de compensation (1.8M€) et dotation de solidarité communautaire (327K€) : 2 141 577€.
- Autres taxes et compensations fiscales : 636 3646.34€.



- Taxe additionnelle aux droits de mutations à titre onéreux : Cette taxe correspond aux droits d'enregistrement des mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers (usufruit, nue-propriété, servitudes foncières, emphytéose, etc). **En 2021, les recettes de cette taxe atteignent un niveau exceptionnel par rapport aux années précédentes : 313 618€ alors qu'elles s'élevaient en moyenne à environ 216K€ ces 4 dernières années.**

- La taxe sur la consommation finale d'électricité est due par les fournisseurs d'électricité. Ces recettes sont en diminution sur la période.
- Les recettes des autres taxes restent stables.

➤ **Chapitre 74 – Dotations et participations** (Dotation globale de fonctionnement, FDPTP, CAF, Département, Métro, Etat, etc.) : **1 319 473.69€.**

Les deux principales dotations perçues sont :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 734K€ en 2021, en baisse de 31K€ par rapport au réalisé 2020.
- Le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) : 222K€ en 2021, en baisse de 18,4K€ par rapport au réalisé 2020.

=> la baisse de ces deux dotations, qui s'explique notamment par la baisse de la population villoise, s'élève au total à près de 50K€.

➤ **Chapitre 75 – Autres recettes de gestion courante** : correspond aux loyers perçus : Gendarmerie, La Poste, Le Kiosque, divers apparentements et garages) : **215 856,93€.**

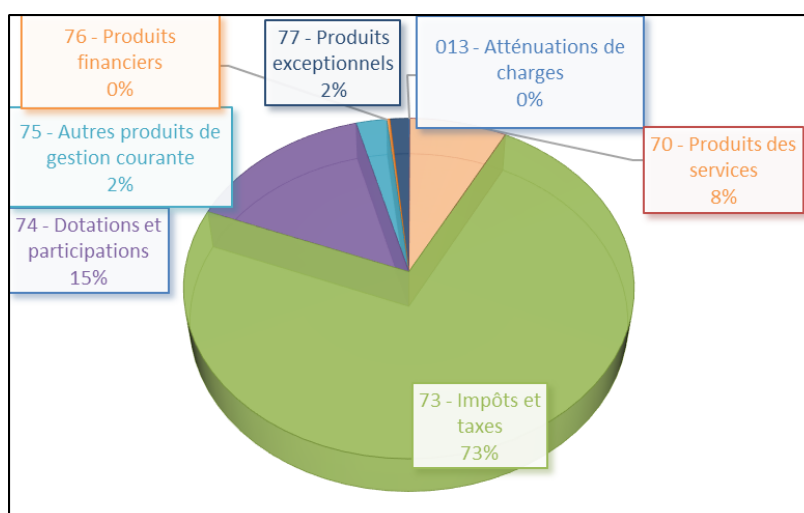
➤ **Chapitre 76 – Produits financiers** : **20 741.63€.**

Il s'agit du remboursement par la Métropole, des intérêts financiers correspondants à la dette récupérable évaluée lors du transfert de la compétence voirie à la Métropole.

➤ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels** : **133 309.29€.**

Il s'agit principalement des remboursements d'assurance du personnel (en cas d'absence des agents) et des remboursements d'assurance en cas de sinistres sur les biens de la ville.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement :



Les impôts et taxes (chapitre 73) représentent environ  $\frac{3}{4}$  des recettes réelles de fonctionnement. Les recettes de la fiscalité directe (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) représentent à elles seules 42% des recettes.



## 4. EXECUTION 2021 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

### 4.1 Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 972 990.60€ en 2021 et à 2 395 775.24€ en prenant en compte les restes à réaliser de l'année, c'est-à-dire les dépenses engagées qui n'ont pas encore fait l'objet d'un paiement.

Les crédits votés ont été réalisés à hauteur de 75% au total en prenant en compte les restes à réaliser.

Après neutralisation du chapitre 020 – Dépenses imprévues, qui ne fait jamais l'objet de paiement, le taux de réalisation s'élève à 76.2%.

	BP 2021 + Reste à réaliser 2020	Prévu 2021 (BP + RAR 2020 + DM)	Réalisé 2021	Restes à réaliser 2021	Total 2021 réalisé + RAR	Taux de réalisation 2021 avec RAR (En %)
020 - Dépenses imprévues	110 000,00	52 500,00	0,00	0,00	0,00	0,0%
16- Emprunts et dettes assimilés	860 000,00	860 000,00	858 602,21	0,00	858 602,21	99,8%
20 - Immobilisations incorporelles	246 188,00	264 388,00	42 238,64	167 498,17	209 736,81	79,3%
204 - Subventions d'équipements versées	255 481,25	155 481,25	80 368,18	40 000,00	120 368,18	77,4%
21- Immobilisations corporelles	1 641 850,47	1 781 150,47	974 269,17	215 286,47	1 189 555,64	66,8%
<b>Dépenses réelles</b>	<b>3 113 519,72</b>	<b>3 113 519,72</b>	<b>1 955 478,20</b>	<b>422 784,64</b>	<b>2 378 262,84</b>	<b>76,4%</b>
040 - Opérations d'ordre entre section	3 950,00	3 950,00	3 883,40	0,00	3 883,40	98,3%
041 - Opérations patrimoniales	76 000,00	76 000,00	13 629,00	0,00	13 629,00	17,9%
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>79 950,00</b>	<b>79 950,00</b>	<b>17 512,40</b>	<b>0,00</b>	<b>17 512,40</b>	<b>21,9%</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>3 193 469,72</b>	<b>3 193 469,72</b>	<b>1 972 990,60</b>	<b>422 784,64</b>	<b>2 395 775,24</b>	<b>75,0%</b>

- **Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21)**, c'est-à-dire, les études, les travaux, les achats de biens et de matériels et les fonds de concours versés s'élèvent à 1 096 875.99€. 1 519 660.63€ en prenant en compte les restes à réaliser.

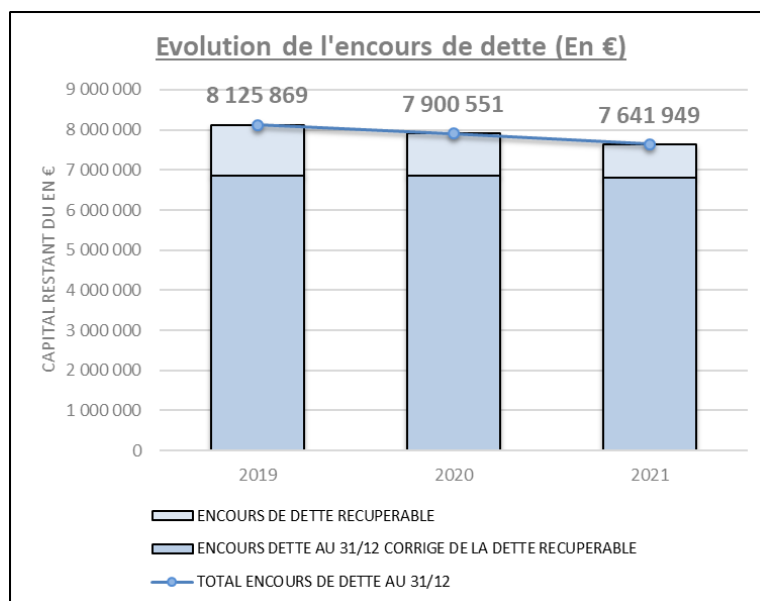
Les principales dépenses 2021 concernent :

- Les travaux pour la réouverture de la piscine municipale.
- Gymnase du Parc : rénovation de l'éclairage du gymnase.
- Les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école du Château (tranche optionnelle n°2).
- Bâtiments scolaires : divers travaux : sols, éclairage et accessibilité des bâtiments.
- Etudes pour la création d'un ascenseur à l'école primaire du Château.
- Centre de loisirs : travaux toiture et installation d'une pompe à chaleur.
- Etude pour la mise en œuvre de la vidéo-protection.
- Acquisition d'un local industriel (tènement Pernet).
- Remplacement de luminaire et des lampes à vapeur de mercure.
- Etude diagnostic pour la restauration de l'église prieurale.
- Restauration du buffet de l'orgue de l'église Sainte-Marie : phase 2.
- Cimetière : reprises sur concessions et divers travaux.

- Fonds de concours versés à la Métropole pour travaux voirie.
  - Attributions de compensation versées à la Métropole (ouvrages d'art, GEMAPI...)
- **Remboursement de la dette (chapitre 16) : 858 602.21€**
    - Le remboursement du capital des emprunts (chapitre 16) s'est élevé à 858 602€ en 2021.
    - Par ailleurs, la collectivité a souscrit un nouvel emprunt de 600 000€ pour financer ses investissements. A noter que ce montant a été réajusté en cours d'année. Il était prévu à hauteur de 800 000€ au BP 2021.
    - La commune se désendette sur l'année à hauteur de 258K€.

<b>VARIATION DE LA DETTE EN 2021</b>	
<b>En €</b>	<b>Réalisé 2021</b>
EMPRUNTS NOUVEAUX	600 000
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	858 602
<b>VARIATION DE DETTE</b>	<b>-258 602</b>

L'encours de dette s'élève à 7,641M€ fin 2021.



## 4.2 Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement 2021 s'élèvent à 1 930 656.86€ en 2021 et à 2 087 058.30€ en prenant en compte les restes à réaliser, c'est-à-dire les recettes engagées qui n'ont pas encore été encaissées.

Les crédits votés ont été réalisés à hauteur de 81.7% au total en prenant en compte les restes à réaliser.

	BP 2021 + Reste à réaliser 2020	Prévu 2021 (BP + RAR 2020 + DM)	Réalisé 2021	Restes à réaliser 2021	Total 2021 réalisé + RAR	Taux de réalisation 2021 avec RAR (En %)
10 - Dotation, fonds divers et réserves (hors 1068)	98 500,00	98 500,00	98 567,37	0,00	98 567,37	100,1%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	606 892,71	606 892,71	606 892,71	0,00	606 892,71	100,0%
13 - Subventions d'investissement	376 468,00	376 468,00	18 274,40	156 401,44	174 675,84	46,4%
16- Emprunts et dettes assimilés	800 000,00	800 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00	75,0%
27- Autres immobilisations financières	202 034,00	202 034,00	202 034,00	0,00	202 034,00	100,0%
<b>Recettes réelles</b>	<b>2 083 894,71</b>	<b>2 083 894,71</b>	<b>1 525 768,48</b>	<b>156 401,44</b>	<b>1 682 169,92</b>	<b>80,7%</b>
040 - Opérations d'ordre entre section	395 000,00	395 000,00	391 259,38	0,00	391 259,38	99,1%
041 - Opérations patrimoniales	76 000,00	76 000,00	13 629,00	0,00	13 629,00	17,9%
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>471 000,00</b>	<b>471 000,00</b>	<b>404 888,38</b>	<b>0,00</b>	<b>404 888,38</b>	<b>86,0%</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>2 554 894,71</b>	<b>2 554 894,71</b>	<b>1 930 656,86</b>	<b>156 401,44</b>	<b>2 087 058,30</b>	<b>81,7%</b>

- Dotations fonds divers et réserve (chapitre 10) : 705 460.08€
  - FCTVA : 98 567.37€
  - Excédents de fonctionnement 2020 affectés aux investissements : 606 892.71€
- Subventions d'investissement (chapitre 13) :
  - Encaissées : 18 274€
  - Reste à réaliser : 156 401.44€
- Emprunt nouveau (chapitre 16) : 600 000€
- Dette récupérable remboursée par la Métro (chapitre 27) : 202 034€

## 5. INDICATEURS FINANCIERS :

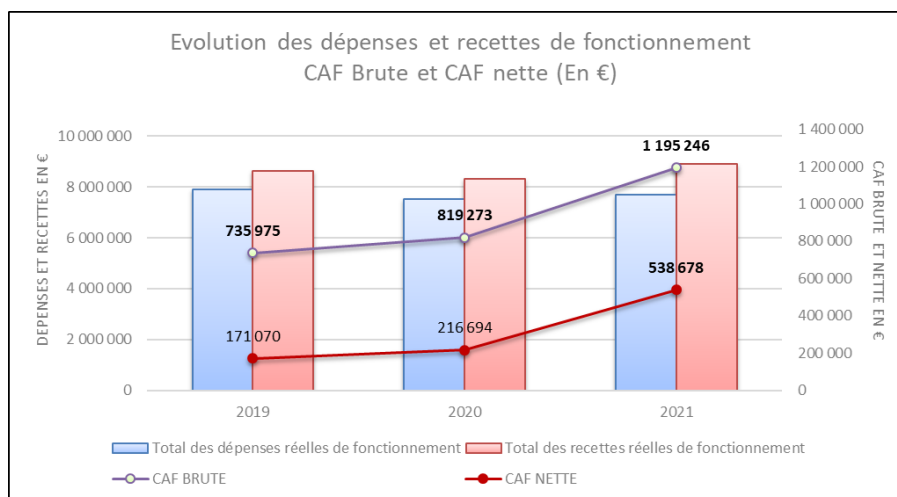
### 5.1. La capacité d'autofinancement :

#### Capacité d'autofinancement (CAF) : définition :

La CAF correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement minoré du remboursement des emprunts.

Elle permet :

- De constater que la collectivité est en capacité, ou non, de rembourser ses emprunts.
- De financer une partie des investissements, si elle est toujours positive après remboursement des emprunts.



La capacité d'autofinancement brute (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) s'élève à 1 195 246€ en 2021. Après remboursement du capital des emprunts, la CAF s'élève à 538 678€.

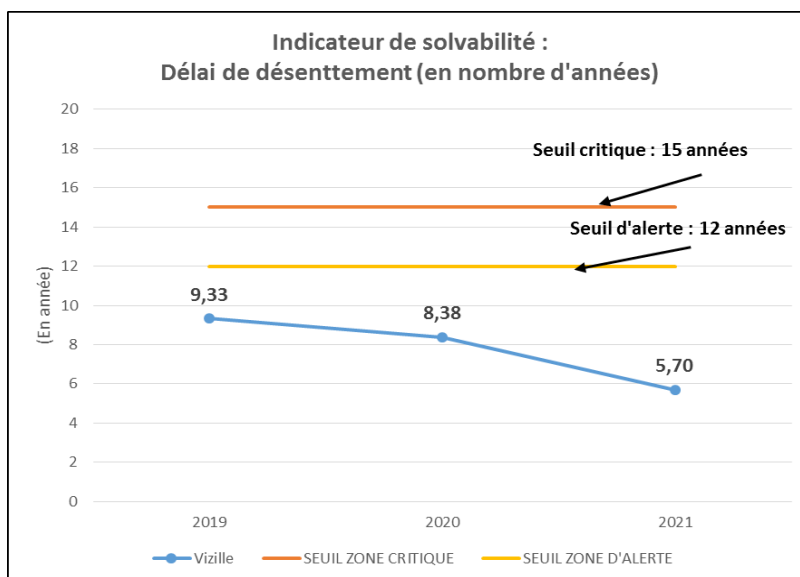
## 5.2 La délai de désendettement :

- Le ratio de délai de désendettement mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en affectant la totalité de sa capacité d'autofinancement (CAF) à ce remboursement.

$$\frac{\text{MONTANT DE LA DETTE}}{\text{CAF BRUTE}} = \text{Délai de désendettement (en année)}$$

*(corrigée de la dette récupérable)*

- Dans son rapport de 2018 pour Vizille, la CRC préconise « une capacité de désendettement n'excédant pas 9 années ».
- Zone de vigilance : entre 8 et 12 ans.
- Zone d'alerte : à partir de 12 années. (*rappel des contrats de Cahors qui encadraient les dépenses des grandes collectivités : limite fixée à 12 ans*).
- Zone critique : 15 années.



- La capacité de désendettement de la commune est de 5.7 années fin 2021 et se trouve donc largement en dessous du seuil d'alerte de 12 années.
- *Il est important de souligner que ce ratio doit être observé en tendance.*